

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	15	L'an deux mille vingt quatre
Présents	8	le 4 Juillet à 18h45
Votants	9	le Conseil Municipal de la commune de CREISSAN dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs	1	session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. BRUNET Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/06/2024

N°2024-43

**PRESENTS** : BRUNET Laurent, MASSE Michel, MAILLE Valérie, LAUR Marie-Paule, HERAIL Bernard, SERRE Philippe, RICHERT Evelyne, SECQ Fanny.

**ABSTENTS EXCUSES** : JOSEFIAK Annie.

**ABSENTS NON EXCUSES** : ROUANET Thomas, CHABANON Géraldine, MONTAGNE Stéphane, LECOMTE Corinne, GIL Sébastien, LEGIER Joséphine.

**POUVOIRS** : JOSEFIAK Annie à MASSE Michel

Mme LAUR Marie-Paule a été nommée secrétaire de séance.

## Objet : Modification du règlement intérieur de la Piscine Municipale

Le dernier règlement intérieur de la Piscine Municipale date de la période covid et il convient de le modifier.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du règlement intérieur de la Piscine Municipale.

Le nouveau règlement intérieur est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le nouveau règlement intérieur de la Piscine Municipale ;
- autorise Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de celui-ci ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme



Le Maire,

Laurent BRUNET

Le Maire  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. L'Etat le :  
Transmis au Représentant de

03 JUL. 2024

LE MAIRE

L. BRUNET